



PROCES VERBAL

Du Conseil Municipal du 20 novembre 2025

Commune de Monestier du Percy

Date de la convocation : 14 novembre 2025

Présents : Robert CUCHET, Catherine GIRAUD GUICHERD, Guillaume DIDIER, Gérard GOMEZ, Christophe CLOAREC, Michèle GIRAUD MARTIN, Nicolas MILLON (arrivé à 20h).

Absents : Véronik LEBLAY, Loïc CLOEZ, Bernadette DURET,

Absents avec procuration :

Président de séance : Robert CUCHET, Maire

Secrétaire de séance : Michèle GIRAD MARTIN

Ouverture du Conseil à : 19h05

Ordre du jour :

- Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025

Délibérations :

- * Point 2 - Délibération : Réadhésion contrat, titres restaurants pour les agents territoriaux
- * Point 3 - Délibération : Délibération Modificative 3 - Provisions budget eau - M49
- * Point 4 - Délibération : Délibération Modificative 3 - Transfert études - Budget principal M57
- * Point 5 - Délibération : Délibération Modificative 4 - ENEDIS budget principal - M57
- * Point 6 - Délibération : Délibération Modificative 5 - budget principal - M57
- * Point 7 - Délibération : Remboursement frais – Blog commune
- * Point 8 - Délibération : Autorisation donnée à M le Maire à prendre un avocat contre démarchage abusif téléphonie

Questions diverses

Présentation des actualités « Territoire Zéro Chômeurs » du Trièves par 2 membres du CA de (PEPS)

Calendrier des prochaines réunions :

- Conseil communautaire lundi 15 décembre 2025.
- Conseil Municipal jeudi 18 décembre 2025

Monsieur Nicolas Millon est arrivé à 20h. Il n'a pas pu participer au vote du Procès-Verbal du dernier conseil mais était présent pour le vote des délibérations.

La séance est levée à 21h

Point 1 : Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 13 octobre 2025

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 6 ; contre= 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

Point 2 : Réadhésion contrat, titres restaurants pour les agents territoriaux

Une délibération a été prise le 9 octobre 2025 par le conseil d'administration du « Centre De Gestion de l'Isère » attribuant le marché relatif à la fourniture, la gestion et la livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Un contrat cadre a été signé entre le Centre de gestion de l'Isère et « Pluxee » en date du 21 octobre 2025 avec effet au 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 4 ans maximum ;

(« Pluxee » est une société spécialisée dans la vente de solutions d'avantages aux salariés et de solutions de motivation.)

M le Maire rappelle :

Qu'une délibération a été prise le 26 mars 2025 par le Conseil Municipal décidant de donner mandat au CDG38 pour mener la consultation ;

Considérant la possibilité laissée aux collectivités de souscrire à un ou plusieurs contrats d'action sociale à destination de leurs agents.

De tels contrats ont pour objectif d'améliorer les conditions de vie des agents et de leur famille.

Le Conseil municipal après avoir délibéré,

DÉCIDE :

- D'adhérer au contrat de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant dématérialisés et papiers pour les agents territoriaux de l'Isère ;

Rappel : La participation de l'employeur doit être comprise entre 50% et 60% de la valeur faciale du titre. Pour ne pas être incluse dans l'assiette des cotisations sociales, la participation patronale ne devra pas excéder le plafond d'exonération de la participation patronale (7.26€ /agent/jour au 1er janvier 2025).

- D'autoriser Mr le Maire à signer toutes les pièces afférentes à l'adhésion de la commune à la convention de participation pour la prévoyance.
-

La valeur des tickets restaurants et le montant de participation de l'employeur sont maintenus tels que déjà votés pour le contrat précédent.

Catherine Giraud Guicherd conteste le principe des tickets-restaurant, ils ne peuvent pas être utilisés en achetant des produits locaux, les sociétés gestionnaires les acceptent dans certains supermarchés.

Michèle Giraud Martin souhaiterait savoir s'ils sont vraiment utiles sur notre commune, elle se renseignera auprès du personnel pour savoir comment ils sont utilisés.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 5 ; contre= 1 ; abstention = 1

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : Catherine Giraud Guicherd, Michèle Giraud Martin.

• **Point 3 : Délibération Modificative 3 - Provisions budget eau - M49**

Mr le Maire expose à l'Assemblée délibérante que le **montant des factures d'eau assainissement restant impayées sur la période du 01/01/2019 au 31/12/2023 s'élèvent à 4586,07 €.**

La réglementation oblige à faire des provisions sur créances douteuses à hauteur de 15 % du montant des impayés, soit 690 €.

Il convient donc de faire un virement de crédit de chapitre à chapitre dans le « budget eau M49 » 2025

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de réaliser un virement de crédit de 690 € du chapitre 11 article 61523 au chapitre 68 article 6817 du budget eau M49 de l'exercice 2025.

La Mairie fait régulièrement le point sur les factures impayées avec le trésor public, des lettres de relance sont envoyées, les impayés peuvent au final faire l'objet de retrait sur salaire lorsque c'est possible. Certaines factures entrent parfois dans les procédures de surendettement.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre= 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

• **Point 4 : Délibération Modificative 3 - Transfert études - Budget principal M57**

Mr le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il convient de changer de chapitre les frais d'études qui ont été suivies de travaux.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de créer une dépense au chapitre 041 article 2131 de 112 303,95 € et une recette au chapitre 041 article 203 de 112 303,95 € afin de transférer les frais d'études qui ont été suivies de travaux.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre= 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

• **Point 5 : Délibération : Délibération Modificative 4 - ENEDIS budget principal - M57**

Mr le Maire propose à l'Assemblée délibérante de faire un virement de crédit de chapitre à chapitre afin de payer la facture d'ENEDIS correspondant au raccordement du 120 rue du Mont Aiguille

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

- de réaliser un virement de crédit du chapitre 21 OP 20 article 2158 d'un montant de 1690 € au chapitre 21 OP 43 article 2135 afin de payer la facture d'ENEDIS correspondant au raccordement situé au 120 rue du Mont Aiguille

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre=0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

Point 6 : Délibération Modificative 5 - budget principal - M57

Mr le Maire expose à l'Assemblée délibérante qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédit pour payer l'augmentation du FPIC (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) 2025 et les indemnités.

Budget M57 2025 Section fonctionnement		DIMINUTION DES CREDITS	AUGMENTATION DES CREDITS
014	7392221		600,00 €
65	65311		750,00 €
011	615231	1 350,00 €	

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide

De voter les virements de crédits décrits ci-dessus sur le budget principal M57 de l'exercice 2025, section fonctionnement.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre = 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues 0

• Point 7 : Remboursement frais – Blog commune

Monsieur Le Maire, expose au conseil municipal, qu'il va devoir régler personnellement le renouvellement du blog de la commune pour un montant de 239,88 euros, la commune ne peut pas payer par mandat administratif car le fournisseur ne les accepte pas.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des présents, donne son accord pour le remboursement de ces frais à Mr Le Maire.

Le blog est accessible sur l'adresse : <http://monestierdupercy.over-blog.com>

Il permet de prendre connaissance de documents importants et plus complets, par exemple le PLU, les règlements en vigueur, les arrêtés ... ce que ne permettent pas ni le flash info ni Panneau Pocket.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre = 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

Point 8 : Autorisation donnée à M le Maire à prendre un avocat contre démarchage abusif téléphonie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune fait l'objet d'une requête déposée auprès du Tribunal de Strasbourg par la société GRENCHE LOCATION.

Cette société a émis un recours afin de faire valoir ses droits, suite à un contrat conclu lors d'un démarchage abusif auprès de la commune en janvier 2024.

Il est proposé d'autoriser M le Maire à prendre avocat et à agir en justice devant le Tribunal Administratif afin de défendre au mieux la commune de Monestier du Percy.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DECIDE de d'autoriser M le Maire à prendre avocat et à agir en justice devant le Tribunal Administratif de Strasbourg

Lors d'un démarchage abusif, la société GRENCKE s'est faite passée pour un sous-traitant d'Orange, opérateur de la Mairie, il n'existait pas de délai de rétractation, le temps de comprendre l'imposture, leur matériel a été renvoyé et n'a jamais été utilisé en Mairie, la commune n'est pas la seule à avoir été trompée, pour se défendre le Maire doit faire appel à un avocat.

Mode de scrutin : individuel

Résultat du vote : pour = 7 ; contre= 0 ; abstention = 0

Nom des personnes ayant voté contre ou s'étant abstenues : 0

• Consultation des délibérations

Les délibérations sont consultables en Mairie

• Informations sur PEP's

✓ Présentation des actualités « Territoire Zéro Chômeurs » du Trièves (PEPS)

Myriam BERG et Jean GALLEGO, tous deux administrateurs de **L'Entreprise à But d'Emploi (EBE)** de Pep's Trièves exposent devant le conseil municipal :

Pep's Trièves issu de la démarche « Territoire zéro chômeurs de longue durée » est un dispositif mis en place sur notre territoire (qui était volontaire) depuis 2019 (80 territoires en France ont été labellisés). Pep's Trièves est l'association porteuse de l'EBE qui emploie des salariés. Il y a un président de Pep's Trièves et un poste de direction de l'EBE.

Les objectifs principaux sont de deux ordres :

- Transformer les minima sociaux en emplois
- Employer toute personne privée d'emploi de plus d'un an et habitant le territoire depuis plus de 6 mois

Le fonctionnement est un principe de « complémentarité », l'EBE doit proposer des activités salariées qui viennent en complément et en non-concurrence de ce qui existe dans le secteur privé. Les salariés choisissent leur temps de travail. Actuellement, l'EBE emploie 38 salariés soit 26,5 équivalent-temps-plein. Avec un public très divers, la gestion des salariés n'est pas toujours simple.

L'EBE recevant de l'argent public est pilotée par un Comité Local pour l'Emploi (CLE) dont le Président est Monsieur Jérôme Fauconnier, président de la Communauté de Commune du Trièves.

Le CLE est composé de :

- plusieurs organismes : France Travail, La Mission Locale Sud Isère, La réserve (La Ressourcerie à Monestier de Clermont, La fourmi (Matheysine)...
- d'habitants
- d'élus.

Les activités proposées par l'EBE doivent être validées par le CLE, et c'est le CLE qui choisit les salariés.

L'EBE a un budget de 800 000 euros, elle est financée à 70% par l'Etat, le département et les organismes gérant le Handicap. Elle a été en difficulté financière lors de son dernier budget n'étant pas arrivé à dégager la part financière propre pour équilibrer les comptes.

Une restructuration, des montages de dossiers de financement exceptionnels, des efforts de communication et de commercialisation ont finalement permis de continuer le dispositif. L'EBE se développe et propose de nouvelles activités.

La commune de Mens met un local à disposition pour une boutique éphémère d'objets fabriqués par les salariés (bois, couture) ce qui a permis d'augmenter les ventes.

Les activités en cours concernent aussi :

- La fabrication de lessive à la cendre, il n'est pas aisé d'obtenir le label qui permet de la vendre en supermarché, c'est en cours.
- La vente et l'installation de cuves de récupération d'eau.
- Divers petits travaux peuvent être effectués (exemple : rangement d'un tas de bois...).
- La mise en place d'une cantine solidaire, c'est les jeudis aux Sagnes, il faut réserver à l'avance (tarifs solidaires et progressifs).
- Sur la mobilité, en collaboration avec la CCT, il y a la mise en place de navettes pour permettre aux habitants de se déplacer dans le territoire (voir le site de la CCT et les flash-infos communales passés). Un effort de communication doit être fait pour rendre le service plus attractif.
- Des communes et autres collectivités peuvent proposer des chantiers.
- Projet de blanchisserie

L'Assemblée Générale de Pep's Trièves aura lieu le 19 décembre 2025 aux Sagnes à Mens, l'EBE fêtera ses 3 ans.

Si vous avez besoin d'une aide, vous pouvez appeler le 04.76.34.51.55 peut être que Pep's pourra travailler pour vous.

Questions diverses

✓ **Projet Leader**

Dans le cadre du **projet Leader** la compagnie « Poétiques industries » de la danseuse Sylvie Guillermin organise une tournée de son spectacle « Nous ne sommes pas des oiseaux » en 2026 dans le Trièves et en Matheysine, la date de Monestier du Percy est fixée en septembre 2026, **Ce serait l'occasion d'inaugurer la Grange Didier**, si le chantier n'est pas fini, le spectacle pourra se faire en extérieur. La commune en s'engageant doit participer aux frais de transport et de repas des artistes. Il faudra prévoir une somme au prochain budget.

✓ **Animations de Noël :**

- Le week-end du 29 et 30, atelier décorations au Hangar de Fred.
- Marché de Noël à Vagabond'âges les 20-21-22-23 décembre 2025 avec des animations.
- Le village se lance dans les fenêtres de l'Avent.
- L'ALLER-RETOUR propose des ateliers de fabrication de biscuits.
- Les aînés se réunissent le 6 décembre pour un repas à la salle communale.
- Le Sou des écoles propose un apéro spectacle et une vente de sapins.

Bien surveiller les infos par l'intermédiaire du Flash, du groupe Whatsapp « MdP village », et de Panneau pocket pour avoir les détails de chaque évènement.

Merci à tous les acteurs pour ce beau programme !

- ✓ Les déménagements des meubles de la Grange Didier sont en cours avec les employés communaux et les associations, le chantier doit débuter bientôt.

- ✓ Les travaux de la RD 1075 sur notre commune ne sont pas prévus pour l'instant, les maires se réunissent 2 fois par an avec le département pour avoir des informations sur l'avancement des travaux. Les informations sont transmises aux conseillers municipaux qui peuvent à leur tour les faire circuler.
Les conseillers et habitants peuvent consulter le dossier de l'enquête publique et M Le Maire regardera si les demandes ont été prises en compte.
- ✓ **Les deux classes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) vont partir en classe de découverte** une semaine au mois de Juin 26, les 3 communes concernées, Monestier du Percy, Lalley, St Maurice en Trièves, sont sollicités pour attribuer une aide financière en complément du Sou des Ecoles qui en finance une grosse partie. Les 3 communes s'entendront pour une somme égale, chacune. Cela réduira d'autant la participation financière des familles. Il faudra le prévoir au prochain budget.
- ✓ Le collège prévoit de partir en Angleterre avec les classes de 4^{ème}, la commune prévoira également d'attribuer une somme pour les collégiens de la commune qui partent.
- ✓ A étudier, une demande d'aide pour les enfants et ados du club de foot qui partiraient en Espagne...ou un séjour à l'étranger une fois dans leur scolarité de collégiens...la question est à débattre ultérieurement.

Calendrier des prochaines réunions :

- Conseil communautaire le lundi 15 décembre 2025
- Prochain conseil municipal le jeudi 18 décembre 2025

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h